



Une réunion  
d'information  
générale se déroulera  
le mercredi 16 octobre  
2024 à 18h30 au Centre  
administratif d'Uccle  
(rue de Stalle 77 -  
5<sup>ème</sup> étage)

## Les réunions d'information dans les écoles

Écoles	Adresses	Tél.	Réunions infos
Calevoet	Rue Fr. Vervloet 10 www.calevoet.net	02/605.21.80	10/10/2024 à 18h 17/10/2024 à 18h
Centre	Rue du Doyenné 60 www.ucclecentre.net	02/605.21.20	02/10/2024 à 9h30 04/10/2024 à 17h30 10/10/2024 à 13h30
Églantiers	Avenue des Églantiers 19 www.eglantiers1180.be	02/605.21.50	01/10/2024 à 17h30 (Écureuils) & à 18h30 (Églantiers) 20/11/2024 à 9h30 (Écureuils) & à 10h30 (Églantiers)
Homborch	Avenue du Homborchveld 32 www.ecoleduhomborch.be	02/605.21.60	15/10/2024 à 9h & à 17h30 16/01/2025 à 17h30
Longchamp	Rue E. Cavell 29 www.ecoledulongchamp.net	02/605.21.00	03/10/2024 à 17h 11/10/2024 à 9h 16/01/2025 à 17h 11/03/2025 à 9h
Messidor	Avenue de Messidor 161 www.ecoledemessidor.net	02/605.21.10	08/10/2024 à 17h30 10/10/2024 à 17h30
Saint-Job	Rue J. Benaets 74 www.ecoledesaintjob.be	02/605.21.40	07/10/2024 à 9h
Val Fleuri	Rue Gatti de Gamond 140 www.valfleuri.net	02/605.21.30	17/10/2024 à 17h 19/11/2024 à 9h 15/01/2025 à 9h 17/03/2025 à 9h
Verrewinkel	Avenue Dolez 544 www.verrewinkel.be	02/605.21.70	14/10/2024 à 17h

Infos et règlement d'inscription disponibles sur  
[www.uccle.be](http://www.uccle.be) (> **Vie pratique** > **Enseignement** > **Inscriptions**)

Contact : **Service Éducation**  
[education@uccle.brussels](mailto:education@uccle.brussels) - 02/605.22.72 - 02/605.22.76



É.R. : l'Échevin de l'Éducation d'Uccle - Rue de Stalle 77 - 1180 Uccle.



**Année scolaire 2025-2026**

# Inscriptions dans les écoles communales uccloises

- Quand s'inscrire ?**
- Quelle procédure ?**
- Quelle école ?**

**Pour les enfants nés en 2023 ou avant**

Infos et règlement d'inscription disponibles sur  
[www.uccle.be](http://www.uccle.be) (> **Vie pratique** > **Enseignement** > **Inscriptions**)

Contact Service Éducation : [education@uccle.brussels](mailto:education@uccle.brussels)  
02/605.22.72 - 02/605.22.76



# Choisir nos écoles communales, c'est choisir un enseignement de qualité qui permet à chacun de grandir et de s'épanouir !



Les demandes d'inscription se font uniquement en ligne via la plateforme sécurisée IRISbox (excepté pour les enfants du groupe priorité 1). La mise en place de cette nouvelle procédure permet de répondre au mieux à la forte demande d'inscriptions dans les écoles communales, de favoriser l'équité et d'éviter que les parents soient obligés de faire la file devant l'école au moment de l'ouverture des inscriptions.

## Comment introduire une demande d'inscription ?

1. Assistez aux réunions d'information et de présentation dans les écoles choisies (voir dates au verso) afin d'établir un choix d'école.
2. Déterminez dans quel groupe prioritaire se trouve votre enfant pour connaître la période et la procédure d'inscription ainsi que la classe\* dans laquelle vous devez l'inscrire (voir tableau ci-contre).
3. Avant de procéder à la demande d'inscription, consultez la liste des places disponibles sur [www.uccl.be](http://www.uccl.be) (> Vie Pratique > Enseignement > Inscriptions).
4. Procédez à la demande d'inscription de votre enfant, soit directement auprès de l'école (groupe priorité 1), soit via la plateforme en ligne IRISbox (groupes priorités 2 et 3). Chacun peut soumettre une demande pour 3 écoles au maximum en établissant un choix préférentiel.
5. Votre demande d'inscription enregistrée, vous recevez sur votre adresse e-mail une confirmation avec la date et l'heure de la demande d'inscription. Un second e-mail vous sera envoyé précisant le statut de votre demande (places disponibles, liste d'attente...).
6. Les directions des écoles prennent contact avec les parents pour finaliser l'inscription de leur enfant en fonction des places disponibles. Les inscriptions sont finalisées avec la direction de l'école sous réserve d'acceptation du projet d'établissement et du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et de la validation du dossier administratif.

\* Sans précision du demandeur, une demande d'inscription est faite pour la classe correspondant à l'année de naissance.

PRIORITÉ	POUR UNE RENTRÉE EN 2025-2026			ANNÉE NAISSANCE	ANNÉE ÉTUDE
	QUI	PÉRIODE D'INSCRIPTION	COMMENT		
1	Frères/sœurs d'un élève de l'école	Du lundi 2 au lundi 30 septembre 2024	Directement auprès de la direction de l'école	2023*	Accueil
	Enfants fréquentant la crèche des grands de l'école			2022	M1
	Frères/sœurs d'un enfant de l'école du Merlo et de l'ICPP			2021	M2
2	Enfants uclois	Du jeudi 7 novembre 9h au jeudi 28 novembre 2024 (phase test du 3 octobre au 6 novembre 2024)	Plateforme en ligne IRISbox	2020	M3
	Enfants fréquentant une autre crèche des grands que celle de l'école choisie			2019	P1
	Enfants d'une crèche communale ucloise			2018	P2
	Enfants du personnel communal et du CPAS uclois			2017	P3
	Enfants non uclois ne disposant pas d'une école communale plus proche du domicile			2016	P4
3	Enfants ne bénéficiant pas d'une priorité	Du mardi 10 décembre 2024 9h au vendredi 24 août 2025	Plateforme en ligne IRISbox	2015	P5
				2014	P6

\* Les enfants nés en novembre et décembre 2023 doivent aussi être inscrits en 2025-2026.



Pour les inscriptions via IRISbox (priorités 2 & 3), vous devez être en possession des éléments suivants : un ordinateur, une tablette ou un smartphone, un lecteur de carte d'identité électronique et votre carte d'identité (belge) et son code PIN ou l'application "itsme", une adresse e-mail pour vous connecter à la plateforme IRISbox ainsi que le numéro de registre national de l'enfant (non obligatoire).

Pour les parents qui ne disposent pas d'une carte d'identité belge électronique ou d'internet, un tiers peut faire la demande d'inscription avec sa propre carte d'identité ou son application "itsme".